

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHETIQUE
Siège Social : MAISON PABLO NERUDA - 66 Rue du 4-Septembre - 13200 ARLES

Deuxième série — N. 41 Prix 6 F.

Bulletin Trimestriel Juin 1981



ABB. HONORÉ DE QUIERAN DE BEAUJEU
(1655-1736)

Professeur de Théologie
Evêque d'Oléron et de Castres
prononça l'oraison funèbre de Louis . XIV à Saint-Denis

SOMMAIRE

Éditorial	page 1
L'Église d'Arles et la Papauté d'Avignon (suite)	page 4
Arles à l'époque classique. L'architecture au XVIII^e siècle	page 10
La vie quotidienne à Arles au temps de saint Césaire (VI^e siècle) (suite)	page 15
Un fervent provençal :Gabriel FARE	page 19
Les grandes pages de l'histoire d'Arles en Provence (suite)	page 24
Texte inédit d'Honoré Dauphin	page 28

EDITORIAL

Le 25 Mars 1981 une délégation de notre Conseil d'Administration a rencontré Monsieur l'Architecte des Monuments de France pour lui exposer certaines questions soulevées par de nombreux adhérents, relatives à l'environnement à l'intérieur de la ville.

Voici les principales:

PUBLICITÉ ABUSIVE

De nombreux panneaux publicitaires dégradent l'aspect et l'harmonie de nos rues. Monsieur l'Architecte nous communique la référence du décret de Novembre 1980 qui doit nous permettre d'intervenir sur cette question sur des bases légales.

Une commission au sein de notre Conseil d'Administration sera chargée de cette action.

TABLEAU REPRÉSENTANT ST-ROCH - à l'angle des rues de l'Hôtel de Ville et Docteur Fanton -

Monsieur l'Architecte va prendre contact avec un restaurateur et nous soumettra son devis pour une éventuelle participation financière de notre Association.

MOULIN DE LA MOUSMÉE

Cette construction ancienne est le seul souvenir d'un tableau de Van Gogh, rue Mireille.

Nous avons déjà demandé qu'elle soit préservée. M. l'Architecte n'a pu obtenir son «classement» mais il est intervenu auprès de la propriétaire, M^{me} DE PALMA qui respectera l'aspect général de cette construction lors des travaux de restauration qui vont être entrepris.

VÉGÉTATION SUR LES MONUMENTS

Sur tous les monuments poussent des arbustes divers. Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'ils en soient débarrassés.

M. l'Architecte nous expose les difficultés rencontrées qui sont d'ordre financier en raison du coût d'intervention à l'aide d'échafaudages indispensables pour la sécurité des personnes chargées de ce travail.

Il nous donne le détail des projets en cours qui concernent notamment le clocher de St-Trophime, St-Honorat et St-Blaise, les portes de la Cavalerie. Nous insistons pour que l'Eglise St-Blaise soit rapidement traitée puisque aussi bien nous allons bientôt y terminer les travaux de fouilles entrepris par notre Section «Jeunes A.V.A. »

CHAPELLE DE LA CHARITÉ - près de l'Hôtel Jules César -

Nous dénonçons le panneau publicitaire énorme placé sur ce

monument, côté Boulevard des Lices, et demandons si les travaux d'étanchéité de la toiture ont été effectués.

M. l'Architecte nous expose les conditions d'entretien de ce monument concédé par bail emphytéotique à l'hôtel Jules César. Aux termes de ce contrat, c'est à la direction de l'hôtel d'exécuter les travaux en cause. Nous interviendrons auprès de la Municipalité pour faire dénoncer ce bail, l'une des parties n'en respectant pas les termes.

En ce qui concerne le panneau publicitaire, M. l'Architecte se charge de le faire enlever.

FONTAINE DITE «AMÉDÉE PICHOT»

D'accord avec M. l'Architecte, nous allons demander son classement pour que soit ultérieurement entrepris les travaux de restauration indispensables.

FAÇADE DE L'ANCIENNE EGLISE DES CARMES - (près du nouveau pont) -

Même remarque, nous allons demander son classement.

FAÇADE DES RESTAURANTS «CHINOIS» ET «POISSON BAÏANE»

La peinture des façades de ces établissements dépare grandement l'environnement. M. l'Architecte veillera à ce qu'il soit apporté remède à cet état de choses.

VITRAUX DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN DE SAINT-TROPHIME

Les travaux de restauration sont en cours.

PORCHE DE L'ARCHEVÊCHÉ

Une armoire métallique en cours d'installation (probablement par l'E.D.F.) va déparer cette magnifique entrée de la Cour. L'attention de M. l'Architecte est appelée sur ce point, s'agissant de l'environnement immédiat de la Primatiale.

COLONNES DU FORUM

M. l'Architecte nous fait part des difficultés rencontrées auprès de la propriétaire de l'Hôtel Nord-Pinus pour la restauration de ce monument.

Nous insistons pour qu'une solution soit trouvée par les Monuments de France.

Ainsi, après une heure trente de discussion et d'échanges de vues, notre Association, fidèle à ses traditions, est intervenue pour que soient sauvegardés l'aspect de nos rues et l'entretien des monuments qui font la gloire de Notre Cité.

Le 24 Février a eu lieu, sur les ondes de Radio-Nîmes, une émission sur notre brochure «Le Costume d'Arles de nos jours» - (cet ouvrage est en vente dans les librairies de la ville, à notre Siège Social et chez M. GARAGNON, Archiviste des A.V.A.). Participaient à cette émission, Mesdames NIEL et PASCAL et M. CHAUVET.

Le Touring-Club nous a fait parvenir, par l'intermédiaire de M. SOUBIELLE, une subvention de 3.000 F. pour nous permettre de boucler nos comptes en ce qui concerne la pose de la table d'orientation prévue sur le terre-plein de l'église de Notre-Dame de La Major.

En outre, deux lecteurs de cette revue, dont le numéro de Mars fait l'éloge de notre Association, nous ont adressé une généreuse contribution.

De notre coté, nous avons adressé au Président du Comité des Fêtes d'Arles la somme de 2.000 F. pour soutenir son aide auprès de la future Reine d'Arles et de ses suivantes qui, toutes, font honneur au costume traditionnel de notre Cité.

Le Président
R. VENTURE

A la mémoire d'Emile FASSIN

Il y aura soixante ans le 22 Mai 1922 que disparaissait Emile FASSIN, l'un des premiers Présidents de notre Association.

Afin d'honorer la mémoire de ce grand Arlésien, dont l'œuvre et la vie ont été intimement liées au passé de notre Cité, nous avons décidé la création d'une commission qui organisera les manifestations appropriées à cette commémoration, notamment l'édition d'un numéro spécial de notre bulletin, comme ce fut le cas pour Frédéric MISTRAL, l'année dernière.

Cette commission se compose de :

Messieurs MATEOS - GARAGNON - NERI - Rémi VENTURE et Mademoiselle Odyle RIO.

Nous remercions Me Pierre FASSIN, notre actuel Président d'Honneur qui a bien voulu mettre à leur disposition les intéressantes archives de sa famille.

L'EGLISE D'ARLES ET LA PAPAUTÉ D'AVIGNON

AVANT PROPOS

L'installation de la Papauté en Avignon et les conséquences de celles-ci ont été souvent étudiées. Pourtant, les historiens se sont surtout penchés sur les côtés positifs des changements ainsi intervenus en Provence et dans le Comtat Venaissin. Avignon est devenue la capitale de la Chrétienté et cet honneur a rejailli sur toute la Provence. Ceci a été magnifié par la Renaissance Félibréenne, née en Avignon, qui a fait de la Cour Pontificale Avignonnaise un de ses sujets favoris avec le «Royaume» et la «République» d'Arles. La ville a gardé de cette époque le titre de «Cité des Papes», et ses visiteurs, dès leur arrivée, ne peuvent qu'être frappés par la masse imposante de l'ancien Palais Pontifical, puis par les autres et nombreuses traces que le séjour des Souverains Pontifes a laissées sur les bords du Rhône.

Notre but, à une échelle bien modeste, sera au contraire d'étudier quelques côtés «négatifs» de l'arrivée des Papes en Avignon. En effet, si la ville était avant 1309, date à laquelle Clément V y entra pour la première fois, une des plus grandes agglomérations de Provence, elle n'en était pas pour autant capitale spirituelle économique ou politique du Comté. Son siège Episcopal n'était pas le plus ancien du pays ni le plus prestigieux, et passait bien après celui d'Arles ou de Marseille. Dans la récente **Histoire d'Avignon**, Bernard Guillemain a pu parler de «destin inattendu» pour Avignon. S'il était inattendu, ce destin a eu des conséquences sur l'équilibre existant entre les cités provençales. Le prestige qu'a reçu Avignon a inmanquablement porté préjudice aux autres Sièges Episcopaux du Comté de Provence, et en particulier à celui qui, depuis les débuts du Christianisme avait la Primatie, le Siège d'Arles, créé par le mythique Trophime, disciple de Saint Paul, et qui fut occupé au cours de son histoire par de grands Prélats comme Hilaire, Honorat ou Césaire.

Certes, la ville d'Arles n'était déjà plus à son apogée lors de l'arrivée des Papes si près de ses murs. Néanmoins, il est indéniable que cet événement n'a fait qu'accentuer le processus qui, par des causes économiques et politiques (récemment étudiées dans la Thèse de M. Louis Stouff) fera de l'ancienne Métropole des Gaules une Cité déchue. Bien sûr, notre propos ne sera pas appuyé par l'étude de documents originaux. Les travaux récents d'historiens ont été la base de nos recherches (cf. bibliographie), ce qui donnera peut-être à cette étude une certaine vision de «déjà vu». Toutefois, il nous a semblé intéressant d'appréhender ainsi l'histoire du séjour des Papes en Avignon, après avoir rappelé l'historique des Eglises d'Arles et d'Avignon.

PREMIÈRE PARTIE: HISTOIRE DES EGLISES D'ARLES ET D'AVIGNON — LE DIOCÈSE D'ARLES —

— Un des plus vieux Diocèses de France

Comme c'est souvent le cas, la haute histoire de l'Eglise d'Arles est très obscure. Elle se divise en deux volets, souvent contradictoires : les faits historiques, tangibles et dont nous sommes sûrs (ils ne sont malheureusement pas très nombreux), et la légende, la fiction, forgées au Haut Moyen Age et jusqu'au XIIe siècle par le Chapitre Cathédral qui voulait ainsi augmenter le prestige de sa Métropole et attirer les pèlerins, importante source de revenus sur la route de Saint Jacques de Compostelle...

Considérant la place que tenait **Arelate** dans la Gaule Romaine, il paraît fort probable que la ville ait été très tôt évangélisée. Port très actif, elle possédait une communauté orientale importante dont l'épigraphie de l'époque fait foi, et où dut se développer le Christianisme.

La première mention d'un Evêque d'Arles date de 254, où sur un rapport de l'Evêque de Lyon Faustin, Saint Cyprien demande au Pape Etienne 1er la déposition du Prélat arlésien, Marcianus, accusé d'être partisan des Hérétiques Novatiens (1). Paradoxalement, c'est donc à cause d'un scandale que l'on connaît l'existence d'un Evêque en Arles dans ce milieu du IIIe siècle. Quoiqu'il en soit, même si l'on considère que Marcianus est le créateur du Siècle d'Arles, il n'en reste pas moins établi que celui-ci est le second de Gaule après celui de Lyon, attesté dès 177.

— Un créateur légendaire, Trophime

Très vite, on attribue l'évangélisation de la terre d'Arles à un envoyé de Rome, Trophime, dont on ne sait par ailleurs presque rien (Grégoire de Tours rapporte cette tradition). Le nom du présumé premier Evêque d'Arles apparaît pour la première fois dans la Bulle de Mars 417 où le Pape Zozime confère à l'Evêque d'Arles la Primatie sur la Viennoise et les Narbonnaises, avec le pouvoir d'ordonner les Prélats de ces provinces. Le texte Pontifical fait allusion à Trophime, dont l'œuvre et la piété sont données comme justification des nouveaux pouvoirs donnés à l'Eglise d'Arles. Fait important et significatif, les Evêques mis sous la tutelle de leur frère arlésien ne mirent jamais en doute l'existence de Trophime dans les protestations qu'ils émirent. Le souvenir du Saint devait être connu de tous, ce qui semble confirmer l'authenticité du personnage. Qui était-il ? Peut-être un oriental installé en Arles (le nom de Trophime, d'origine grecque, le laisserait supposer), et qui organisa la première communauté Chrétienne de la Cité. Il est impossible de dire s'il fut réellement Evêque, Prêtre ou même Diacre. Ce manque de précision est caractéristique de ce que l'on sait généralement sur les débuts de l'Eglise en Gaule : il permet à la légende de combler les trous de notre connaissance...

En effet, au cours des siècles suivants, la vie de Trophime sera embellie et «précisée» (2). Paradoxalement, le culte du premier Evêque d'Arles subira d'abord une éclipse à la fin du Ve siècle, date à laquelle on découvrit à Jérusalem les restes de Saint Etienne. La distribution de ces reliques aux grands sanctuaires fera reculer la dévotion aux Saints locaux au profit du premier Martyr, dont le nom servira de vocable à une multitude de sanctuaires, dont la Cathédrale d'Arles. Ce recul de Trophime durera jusqu'à ce que l'on donne à celui-ci une place de Père de l'Eglise aux côtés de Saint Paul et d'Etienne...

Dès le IXe siècle, on fait un rapprochement entre le présumé premier Evêque d'Arles et un Trophime, disciple de Saint Paul et dont celui-ci parle dans ses Lettres (3). Au XIe siècle, la légende se précise et se complète. Natif d'Ephèse et cousin d'Etienne et de Paul (les deux patrons de la cité et Paul sont ainsi rapprochés), Trophime enseigna la Bonne Nouvelle dans le Sud de la Gaule, envoyé par l'Apôtre des Gentils. S'installant en Arles, il en devient le premier Evêque tout en restant en étroite liaison avec son Maître qu'il rejoint parfois dans ses voyages (ce qui permet de faire allusion à la citation des Epîtres...). Les miracles attribués au Saint Homme sont nombreux, le plus célèbre étant la bénédiction des Alyscamps par le Christ lui-même. On cite même les lieux dans la ville où il a vécu et prié (4). Par cette belle légende, le Siège d'Arles acquiert un immense privilège et attire les pèlerins qui, par leurs aumônes feront grandir encore les richesses de l'Eglise. Cela est caractéristique de la mentalité des hommes du Moyen Age dont la religion, encore fortement influencée par le paganisme, fait souvent appel au merveilleux et au magique. Enfin, la composition de ces légendes montre bien quel était le rôle intellectuel des Evêques et de leurs Chanoines.

— Un passé prestigieux

Plus qu'à Saint Trophime, c'est d'abord au contexte politique qu'Arles devra sa prédominance spirituelle. Au début du IVe siècle, la ville devient résidence Impériale. Constantin y fait bâtir un palais (où naîtra son fils Constantin II), et y réunit le Concile qui condamna le Donatisme (314). En 392, Arles devient la Capitale du Préfet des Gaules, alors que l'Empire commence à se lézarder : l'ancienne capitale, Trèves, est déjà menacée par les Barbares... C'est surtout à cette nouvelle importance politique que sera sensible Zozime quand il proclamera la Primatie de l'Evêque arlésien.

Dans les temps incertains des invasions Barbares, le Siège d'Arles est occupé par de très grands Prélats dont le prestige et la légende s'ajouteront à la gloire de Trophime ; Honorat, Abbé de Lérins (426-429), Hilaire (429-449), Césaire, le plus célèbre, qui organisa en Arles la vie monastique (502-542), ou Virgile. Tous reçurent du Pape des privilèges, et contribuèrent à augmenter la puissance et le renom de leur Eglise.

Grâce à l'importance de la Cité et au prestige de ses Evêques, les Grandes Invasions épargneront relativement Arles, surtout par rapport aux villes voisines. Ainsi, si la Liste Episcopale s'interrompt

pendant plus de cent ans (de 683 à 788), ce trou est peu important par rapport à ceux existant à Aix (de 683 à 788) (5) ou à Avignon (voir chapitre suivant).

L'époque Carolingienne est celle d'un renouveau. Le Pape confirme ou donne des privilèges à notre Eglise, ce qui prouve le rang qu'occupe encore l'Archevêque. Celui-ci participe activement à la vie politique de son temps. En 811, Jean II est témoin du testament de Charlemagne, et reçoit dans sa cité le Pape Etienne IV. En résumé, les Titulaires du Siège d'Arles sont présents à presque toutes les grandes assemblées politiques ou religieuses réunies par l'Empereur et ses successeurs.

Loin de lui porter préjudice, l'écroulement de l'Empire Carolingien ne fera qu'agrandir la puissance des Evêques arlésiens qui se poseront en défenseurs des populations menacées par les invasions. C'est à cette époque que se situe la tragique et célèbre histoire de Rotland, qui donnera son nom à une partie du Théâtre Antique incluse dans les remparts de la Cité, et qui mourut prisonnier des Sarrasins. Plus préoccupés d'ailleurs de leurs richesses que de leur rôle religieux, leur pouvoir, tant temporel que spirituel est immense. C'est le cas, par exemple du bourguignon Manassès, parent du maître de la Provence et de l'Italie, Hugues (6). Comme toujours, la forte personnalité de certains Prélats accentuera encore cette primauté (Raimbaud de Reillane, Archevêque de 1030 à 1070, couronnera Conrad II Roi d'Arles). Le Titulaire du Siège d'Arles est à la tête de la hiérarchie spirituelle provençale, tout comme le Comte l'est dans le domaine temporel (6). Cette importance pèsera lourd dans la victoire de la Maison de Barcelone contre les visées territoriales des occitans (déjà !...) et de la Maison de Toulouse, dont nous reparlerons.

La ville elle même est à la mesure de cette puissance. Les sanctuaires y sont nombreux et les Evêques de la région, négligeant leurs propres diocèses, y vivent et occupent même des fonctions au sein du Chapitre Métropolitain. En 1152, on inaugure la nouvelle Cathédrale Saint-Trophime, à la dimension du prestige de ses Archevêques.

Un des grands moments de l'apogée peut être marquée par la venue en Arles de l'Empereur Frédéric Barberousse qui, le 26 Juillet 1178, reçoit dans Saint Trophime et des mains de l'Archevêque Raymond de Bollène, la couronne de Roi d'Arles. A cette occasion, l'Empereur, hôte de l'Archevêque et du Chapitre (il réside au Palais Archiépiscope) prend celui ci sous sa protection et lui confirme des Armoiries de Concession bien significatives de ce prestige : «d'or, à l'Aigle au vol abaissé de Sable et couronné de Gueules», avec l'orgueilleuse devise «**Supervolat omnes**»... Le siège d'Arles est vraiment au plus haut...

— Le déclin

Malheureusement pour notre ville, la puissance archiépiscope d'Arles ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Petit à petit, Arles recule et voit ses privilèges et son importance s'amenuiser. Les

causes de ce déclin, qui commence dès la seconde moitié du XIIIe siècle sont nombreuses. (7)

Dans la lutte les opposant au Patriciat urbain et au Mouvement Consulaire, les Archevêques perdent peu à peu leur pouvoir temporel. Jean Baussan, archevêque de 1233 à 1258, verra son épiscopat marqué d'émeutes et de réactions très violentes. Le prestige de l'Eglise ne s'en relèvera pas. Curieusement, la fameuse «République d'Arles» tant chantée par Anibert puis par les Félibres (mais qui n'eut de «République» que le nom...), sera une des causes du déclin de la ville.

En effet, la «République», par son peu d'empressement à recevoir le Comte dans ses murs (il lui était interdit d'y posséder un château...), sera aussi une des principales causes du recul politique d'Arles. Les souverains provençaux délaissent leur ancienne capitale, encouragés par les Arlésiens eux mêmes, et s'installent à Aix, plus centrale et plus proche du Comté de Forcalquier nouvellement acquis. Très vite, l'Archevêque de la nouvelle Capitale remplacera l'ancienne : il occupera des fonctions importantes à la Cour Comtale, présidera les Etats. Tarascon elle même profitera du peu d'empressement d'Arles à recevoir le Comte, et deviendra la «Ville du Roy René» que l'on connaît... Enfin, l'administration Comtale privera l'Eglise d'Arles de revenus importants, ce qui entraînera de véhémentes protestations de la part du Chapitre.

L'Eglise d'Arles recule sur tous les plans. Les calamités du temps (pestes, guerres, famines, inondations) sont aussi une des causes du déclin de la fonction ecclésiastique de la Cité. Les paroisses rurales disparaissent ainsi que certaines plus proches des remparts ou même intra muros ; Saint Pierre de Pesulo sera rattachée à Saint Martin, Saint Jean de Moustier et La Madeleine à Notre Dame de La Major.

Isolée de la nouvelle capitale ainsi que du reste de la Provence, Arles se replie sur elle même. Toutefois, elle reste à la tête d'une importante Province ecclésiastique qui lui conserve un certain rang. Son réseau paroissial est encore d'une très grande densité (11 paroisses intra muros, alors que Bordeaux n'en a que 10 et Aix... 3...), elle aura un Couvent des quatre Ordres Mendians comme les grandes villes du temps. C'est alors qu'Avignon, dont le Siège est suffragant de celui d'Arles verra arriver son «destin inattendu»... Le déclin d'Arles, ainsi accentué, sera définitif... (à suivre)

Rémi VENTURE

NOTES

1) L'Hérésie Novatienne, fondée au IIIe siècle par le Carthaginois Novat et l'Antipape Novatien, affirmait que les « lapsi » (Chrétiens qui abjuraient leur foi par crainte de persécutions) devaient être déchus. Elle fut dénoncée par l'Evêque de Carthage, Cyprien.

2) Cette glorification se retrouve dans la célèbre inscription monumentale se trouvant sur un des murs de la Primatiale arlésienne, sorte de poème à la gloire du Saint Patron d'Arles formant acrostiche. Les trois lettres initiales, médianes et terminales donnent l'abréviation de **TROphimus GALLiarum APOStolus**. L'inscription doit dater de l'inauguration de l'église (1152), date à laquelle la légende de Trophime s'est amplifiée.

«TERRARVM ROMA GEMINA DE LVCE MAGISTRA
ROS MISSVS SEMPER ADERIT VELVD INCOLA IOSEP
OLIM CONTRITO LOETERO CONTVLIT ORCHO»

«De Rome, maîtresse de la terre, de sa double lumière, la rosée sera toujours présente, Comme jadis Joseph en terre étrangère, la distribua après qu'il eut vaincu la mort infernale».

J.M. Rouquette in «Provence Romane» p. 291.

3) cf. *Seconde Epître à Timothée 4,20*

«...Quant à Trophime, je l'ai laissé malade à Milet».

4) Ceci dans le «Guide du pèlerin de Saint Jacques de Compostelle» et le «Roman de Saint Trophime»

J.M.R. op. cité page 266

5) cf. «Histoire du Diocèse d'Aix» sous la direction de J.R. Palanque.

6) cf. «La Provence et la Société Féodale» de J.P. Poly. p. 15 à 16, et 64 à 66.

7) «Arles à la fin du Moyen Age» Thèse de L. Stouff.

TABLEAU D'HONNEUR

Nous tenons à remercier nos adhérents qui, chaque année, donnent à notre Association une somme supérieure au montant de la cotisation officielle et en particulier les personnes dont les noms suivent et qui nous ont adressé 100 F. et plus

- Messieurs Giscon - Boualam - Desjardins - Payrière - Lacroix Christian - Farinole - Cartier - Cérésola - Fouilly - Hans - Rabanit - Sassi - Orosco - Bigon net - Amans - Dijol-Boyer - Pierre Marion - Guintoli - Quenin - Goudail
- Mesdames Mignard - Garagnon - Calment- Caparros - Zitta - Paul Faure
- Docteur Molinier
- et la Direction de la Banque Populaire.

Arles à l'époque classique

L'architecture au XVIII^e siècle

Les monuments (suite *)

LA JURIDICTION CONSULAIRE DES MARCHANDS

Dans le courant du mois de mars 1728, les Consuls avaient demandé à Antoine II Guibert d'établir des plans et un devis pour installer la Juridiction Consulaire des Marchands (le Tribunal de Commerce de l'époque) dans une maison que la ville possédait à la Place aux hommes - l'actuelle Place du Forum - mais, l'architecte étant décédé sur ces entrefaites, le projet ne fut pas mis à exécution.

Le 25 Février 1731, le Conseil de ville revenait sur cette affaire et décidait de faire bâtir l'immeuble de la Juridiction consulaire sur l'emplacement de la maison en question qui venait d'être démolie. Les plans et le devis de la nouvelle construction furent alors fournis par Jacques Imbert qui avait succédé à Antoine II Guibert comme architecte de la ville. Le 11 Mars 1731, les travaux étaient mis aux enchères et adjugés à 3500 livres le 15 avril suivant. Quelques jours après, le 24 avril, Jacques Imbert remettait un jeu de plans aux entrepreneurs et, le 14 Mai suivant, le prix-fait de l'ouvrage était donné à ces derniers.

Jacques Imbert avait prévu dans son devis que la façade du nouvel édifice serait de la même hauteur que la maison attenante appartenant au Sr Jouvène, qu'elle aurait «les mêmes plinthe et corniche», un chaînage d'angle «en rustique» faisant retour sur la ruelle, symétrique à celui de la maison en question, et que la porte d'entrée serait encadrée de deux avant-corps «a la rustique» soutenant au premier étage un balcon à balustres. D'autre part, le 8 novembre 1731, alors que les travaux étaient déjà très avancés, le sculpteur Nicolas Misancel s'était engagé à exécuter pour 150 livres toutes les sculptures de la façade du bâtiment : les armes de France encadrées de palmes dans le tympan du fronton terminal, les armes de la ville dans un cartouche placé au-dessus de la fenêtre du premier étage et une console encadrée de rinceaux à la clef de la porte d'entrée. Il promettait de plus de faire la gravure et la dorure de l'inscription sur marbre mise au-dessus de cette dernière. Nicolas Misancel devait terminer cet important ouvrage avant la fin de l'année et, le 31 Décembre 1731, il touchait 197 livres 17 sols pour le prix de son travail.

(*) C.F. Bulletin N. 37 page 3 et 40 page 24.

La Juridiction consulaire des marchands construite en 1731 sur les plans de Jacques Imbert existe encore de nos jours en bordure de la place du Forum où elle fait l'angle de la rue du même nom. Toutefois, comme on peut le constater, l'édifice a subi d'importantes transformations depuis l'époque de sa construction. Il ne reste aujourd'hui de sa structure primitive que les deux chaînages d'angle, les deux refends du corps central avec la corniche légèrement cintrée qui surplombe la fenêtre du premier étage, les bandes horizontales séparant les étages, la corniche sous toiture et la boiserie de la porte d'entrée. Des travaux ultérieurs, sans doute exécutés au cours du XIXe siècle, ont donc fait disparaître au rez-de-chaussée, aujourd'hui occupé par des magasins, l'inscription mise au-dessus de la porte d'entrée et la clef sculptée de cette dernière ; au premier étage le balcon à balustres et les armes de la ville surmontant la fenêtre centrale ; au deuxième étage, le fronton, sans doute triangulaire, dont le tympan portait un écusson aux armes de France. Les encadrements des fenêtres qui devaient être légèrement cintrés dans le haut comme au milieu du premier étage, ont également été arasés lorsqu'on a recouvert d'un crépi l'ensemble de cette façade devenue de nos jours fort banale.

Bien qu'amputée de tous ses éléments décoratifs, la façade de la Juridiction consulaire des marchands n'en constitue pas moins un précieux jalon, un repère dans l'évolution de l'architecture civile arlésienne du début du XVIIIe siècle. Elle annonce et préfigure en quelque sorte, avec ses bandes horizontales séparant les étages, ses chaînages encadrant la composition, ses lignes de refends détachant le corps central couronné d'un fronton triangulaire, la façade du Collège des Jésuites - actuellement siège du Museon Arlaten - qui, comme nous allons le voir, sera construit moins d'une dizaine d'années après.

Par analogie, on peut donc attribuer sans grand risque d'erreur à Jacques Imbert les édifices arlésiens dont les façades possèdent les mêmes caractéristiques de composition et de décoration.

Au moment de la réception des travaux, qui avaient été suivis de bout en bout par Jacques Imbert, un rapport d'experts en date du 19 août 1733 avait fait état de plusieurs «défectuosités» dans la construction. D'autre part les entrepreneurs réclamaient le payement de 150 livres pour les «augmentations» non prévues dans le devis. Le conflit fut porté devant le Lieutenant au siège qui par sentence du 7 Septembre suivant condamna les entrepreneurs à refaire pour 140 livres de travaux. Dans son rapport final du 11 Mars 1737, Jacques Imbert constatait que ces réparations avaient été correctement exécutées par les entrepreneurs dont le solde fut définitivement réglé.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

Le 25-2-1731, délibération portant décision «de faire construire sur une plate forme vacante à la place publique une maison pour la juridiction consulaire pour décorer cette place qui est une des plus vastes et des plus fréquentées de cette ville».

Le 14-5-1731, prix-fait donné par les Consuls à Etienne et Nicolas Paget, Antoine David, maçons, et Jean Girard, menuisier, de la construction «du bâtiment qui doit servir pour la juridiction consulaire des marchands... conformément au plan élévation et devis faits par le sieur Jacques Imbert architecte». Début des travaux le 1^{er} juin prochain. Prix : 3500 l. dont 500 comptant. BB 91.1. f° 16 v°.

Le 30-12-1731, mandat de 220 l. à Jacques Imbert architecte pour ses vacations de l'année selon le rôle ci-joint : «Dans le mois de may dressé les plans et devis pour la bâtisse de la maison consulaire 24 l.

Les 23° et 24° dud. (avril) vaqué au duplicata des plans et élévations de la juridiction consulaire pour les remettre à l'entrepreneur 6 l.

Le 30° (juin) plus pour avoir mis au net et écrit en grand l'inscription de la juridiction consulaire pour la faire graver au sculpteur 1 l.

finalemeut pour l'inspection faite de la batisse de la maison consulaire qu'il faut continuer jusques à sa perfection et réception 60 l.» CC 759 n° 268.

Registre DD 42. «Devis et plans relatifs à la construction de la maison consulaire sur la place aux herbes. 1730 à 1735».

F° 325. Devis de Jacques Imbert pour la construction.

«Le mur de facade sera construit de meme hauteur et avec les memes plinthe et corniche qui sont a la maison attenante de M. le lieutenant Jouvène, y seront conservé les ouvertures de la porte et des fenetres marquées au plan et élévation, au canton y sera mis un pillier pour butte roue et aud. canton y sera fait une chaine en rustique en meme simétrie que celle qui est a la maison dud. Sr Jouvène laquelle chaine fera retour du costé de la petite rue, a costé de la porte d'entrée y seront construits deux avant corps comme il est marqué au plan qui seront a la rustique et auront une corniche au milieu du premier plancher pour soutenir et former un balcon dont l'appuy et contre corps sera a balustres relevés a demy bosse conformément au dessein le tout sera en pierre de taille de fontvieille».

F° 326. Devis de la charpente, menuiserie et serrurerie.

F° 327. «Plan du premier étage de la maison consulaire». «Plan pour le rez de chaussée de la maison consulaire. Echelle de 6 cannes». (de la main de Jacques Imbert).

F° 329. Copie de la délibération du 25-2-1731.

F° 331. «Plan de la plate forme appartenant à la communauté». Au bas : «grande place» A gauche : «maison du Sieur Salar. Echelle de 4 cannes». Au dos, la mention : «Na pas été suivi Mars 1731». (de la main d'Antoine Guibert).

F° 332. «Plan pour la chambre consuleray de Mes. les marchands echele de 4 cane». (de la main d'Antoine Guibert). Au dos : «ce plan na pas été suivy mars 1731».

F° 333. Le 11-3-1731 «verbal d'enchères pour la construction de la maison consulaire conformément au plan dressé par le Sr Imbert architecte».

Le 15-4-1731, adjudication à Nicolas Paget et David, maçons, au prix de 3500 l.

F° 337. Autre devis de Jacques Imbert suivant l'adjudication.

F° 343. Le 14-5-1731, copie du prix-fait de la construction.

F° 348. Le 8-11-1731, convention avec Nicolas Misancel, sculpteur, pour les ouvrages de sculpture.

F° 350. Le 24-4-1733, procès contre les entrepreneurs.

F° 354. Rapport des experts.

F° 351. Le 14-8-1733, rapport des experts sur les «défectuosités».

Le 22-6-1731, mandat de 500 l. aux entrepreneurs. CC 759. Dép. ext. n°10.

Le 3-11-1731, autre mandat de 500 l. aux entrepreneurs. Ibid. n°18.

Le 15-11-1731, mandat de 80 l. au marbrier Manescalchi de Marseille pour la fourniture du marbre noir de l'inscription mise sur la porte. Ibid. n°21.

Le 31-12-1731, mandat de 1971. 19 s. à Nicolas Misancel sculpteur «pour avoir fait la sculpture de la façade du bâtiment qui a été construit pour la juridiction consulaire et pour y avoir gravé l'inscription en marbre qui est sur la porte ensuite de la convention ci-contre :» Pièce jointe : le 8-11-1731, convention entre les consuls et Nicolas Misancel «qui s'oblige à faire tous les ouvrages de sculpture qui sont à faire à la muraille de la façade du bâtiment qui a été construit pour la juridiction consulaire consistant aux armoiries de France avec leurs attributs et une palme de chaque côté le tout placé dans le tympan du fronton de lad. façade plus les armoiries de cette ville avec un cartouche au dessus de la fenêtre du premier étage plus une console avec un petit rinceau de chaque côté dicelle à la clef de la porte de la façade». Prix : 150 l. De plus, «il gravera et dorera l'inscription sur le marbre mis sur la porte». Ibid. n°27.

Le 9-6-1731, mandat de 98 l. pour le creusement des fondations. Ibid. n°30.

Le 10-6-1731, mandat de 1000 l. aux entrepreneurs. Ibid. n°31.

Les 16 et 21-7-1731, mandats de 1000 l. aux entrepreneurs. Ibid. n°32.

Le 11-3-1732, mandat de 200 l. aux entrepreneurs. CC 760. Dép. ext. n°5.

Le 22-10-1734, mandat de 117 l. aux entrepreneurs. CC 762. Dép. ext. n°61.

Le 26-10-1734, mandat de 100 l. aux entrepreneurs. Ibid. n°62.

Le 25-1-1735, mandat de 60 l. pour les vitres. CC 763. Dép. ext. n°1.

Les 27-1 et 11-3-1737, mandat de 115 l. 12 s. aux entrepreneurs pour solde de leur prix-fait et des « augmentations » faites au bâtiment. Compte des divers paiements partiels. Les augmentations estimées par rapport de Jacques Imbert du 13-12-1737, à 150 l. s'ajoutent aux 3500 l. du prix-fait, ce qui fait au total 3657 l. Au moment de la réception des travaux, les experts avaient trouvé des « défauts » (rapport du 14-8-1733). Les entrepreneurs avaient été condamnés par sentence du Lieutenant au siège d'Arles du 7-9-1753 à refaire pour 140 l. de travaux mal exécutés. Un rapport de Jacques Imbert du 11-3-1737, constate que ces travaux ont été correctement refaits et que les entrepreneurs ont été entièrement payés.

Jean BOYER
Conservateur en chef honoraire
des Musées Nationaux

(à suivre)

IN MEMORIAM

Notre ami Gérard GADIOT vient de mourir. Professeur de dessin honoraire au Collège Frédéric Mistral d'Arles, il fut un des premiers à soutenir notre action.

Ancien archiviste de la Confrérie des Gardians c'était un cavalier hors pair.

Ecrivain de talent il a publié sur la Camargue un des rares livres qui fasse autorité.

La vie quotidienne à Arles au temps de saint Césaire (VI^e siècle)

(Suite *)

CHAPITRE V LES LOISIRS

Malgré les épreuves auxquelles ils se trouvaient confrontés, peut-être à cause d'elles, nos ancêtres ne répudiaient pas à se distraire. Des distractions de toutes sortes leur étaient offertes. Nous savons que nos arènes furent le cadre de jeux de gladiateurs organisés, en 539 par CHILDEBERT 1^{er}, l'un des fils de Clovis. Mais il existait aussi des distractions plus... domestiques, si je puis dire, la danse, les chanteurs et chanteuses, les repas plantureux, les beuveries, la luxure en un mot, que dénoncera saint Césaire.

«Danser, participer à des sauteriers diaboliques...» (Sermon I), «les danses organisées aux fêtes religieuses», «danses et sauteriers jusque devant les vénérables basiliques» (Sermon XIII), «l'habitude de danser est une survivance du paganisme» (id.). On croirait entendre, dix siècles plus tard, le moraliste Auger GAILLARD, de Rabastens, en pays albigeois, disputant avec le violoniste MATHELIN dont le principal état était de faire danser garçons et filles dans les bals publics.

La danse et le chant vont ensemble. Aussi Césaire les dénoncera-t-il avec une égale violence, entre autres dans ce sermon 1^{er}, qui est un résumé de sa pensée. «Qui donc, s'écrie-t-il, ne pourrait interdire qu'à sa propre table ou à celle d'autrui ne soient invités ou autorisés à se produire des chanteurs obscènes, des jongleurs, des chanteuses, tous ennemis de la chasteté et des bonnes mœurs ?». Plus loin il dénoncera le fait de «chanter des chansons grivoises», «les chants grivois et deshonnêtes» (Sermon XIII), les «chants sacrilèges et païens» (id.)...

Tout cela ne s'accomplit pas dans le jeûne, mais dans des «dîners fins» (Sermon CLXXIX), des «banquets... (avec) la répugnante coutume selon laquelle trois hommes rivalisent entre eux, volontairement ou non, à ingurgiter sans mesure des coupes énormes» (Sermon XLVI). C'est la coutume, toujours vivante, du «cul sec» que connaissent bien les militaires.

Il faut croire que l'ivrognerie était à cette époque déjà un grave fléau, car saint Césaire y revient à plusieurs reprises, avec des accents pathétiques. Dans son sermon I déjà, il écrit : «Qui ne peut exiger de ses auditeurs de ne pas s'enivrer, ni aux anniversaires des saints ni à aucun moment...», et plus loin il flétrit le pécheur «étouffé dans la fange de la luxure, noyé dans la sentine de l'ivrognerie».

(*) C.F. *Bulletins NOS 36 - 37 et 40.*

Pour lui, nous l'avons vu, l'excès de boisson est l'une des causes de l'incontinence sexuelle : «Ne le pourrais-tu pas par hasard, parce que tu manges et tu bois plus qu'il ne faudrait ?».

Mais c'est, sous le N° XLVI, tout un sermon qu'il consacrerait aux méfaits de l'ivrognerie, péché dont se rendaient coupables même des clercs. Ce sermon débute ainsi : «Je veux croire, frères bien aimés, qu'avec l'aide du Christ, vous redoutez l'ivrognerie comme une fosse de l'enfer et que non seulement vous ne buvez pas plus que de raison, mais que vous ne poussez ni n'incitez pas non plus les autres à boire».

Suit une comparaison tirée du monde rural, tout proche. «Les paysans souhaitent voir tomber sur leurs champs une pluie propice aux cultures et à bon rendement ; de même le champ de notre corps ne doit pas absorber plus de boisson qu'il n'est nécessaire, afin de ne pas être transformé par des rasades immodérées en une sorte de marécage, plus apte à produire les vers et les serpents des vices que les fruits des bonnes œuvres». Nous sommes tout proches de la Camargue, aussi cette image était-elle familière à son auditoire. Il poursuit la description : «Les ivrognes en effet sont comme des marécages... Tout ce qui y pousse est stérile. Y naissent des serpents et des sangsues, des grenouilles et diverses sortes de reptiles, plus propres à exciter le dégoût qu'à servir de nourriture. Les herbes et les arbres qui poussent dans les marais ou sur les rives sont inutilisables ; chaque année on les brûle...» Description saisissante de cette terre en formation...

Comment s'enivre-t-on ? Césaire nous l'apprend : «Les malheureux essaient de se trouver une excuse lamentable : mon ami sera fâché contre moi, si chaque fois que je l'invite à ma table, je ne le fais pas boire tout son saoul.» C'est alors la fête ! «Leurs repas se prolongent tard dans la nuit, l'étoile du matin luit sur leurs banquets ; ils ne peuvent se tenir droit, même lorsqu'ils sont à jeun, leurs sens sont émoussés et comme morts.» Et c'est alors une description saisissante d'une de ces beuveries. «Ils ne rougissent pas d'ingurgiter de la boisson jusqu'à en vomir et de s'abreuver au-delà de toute mesure. L'on fait préparer des coupes encore plus grandes, l'on organise des concours de beuverie, et le vainqueur se fait acclamer pour son crime.» Mais cela dégénère : «Puis se produisent des disputes et des rixes ; les corps se tordent dans des sauteries étranges et effrayantes, des adultères et parfois des meurtres se produisent.» Et c'est la phase finale, la mort apparente de l'ivresse, le sommeil lourd et sans rêves, la «gueule de bois», qu'on nous passe cette expression, mais elle aurait plu à Saint Césaire : «Après avoir lampé encore davantage, les ivrognes comme paralysés, incapables de se tenir sur leurs pieds, se font porter honteusement au lit par des voisins, dans un cortège ignoble. Un brouillard voile leurs yeux, ils ressentent des vertiges et des maux de tête ; leur visage se congestionne, tous leurs membres tremblent, l'âme et l'esprit sont hébétés...» Qu'ajouter à ce tableau ?

Saint Césaire n'est pas pour autant un anti-alcoolique absolu. Dans de nombreux sermons, il parle de la vigne et du vin, il loue le

travail des vigneron. Il va même plus loin, c'est ainsi que le vin aura droit de cité dans le couvent qu'il vient de fonder. Plusieurs articles de la Règle y font allusion. Dans l'article 14 nous lisons : ((Les sœurs employées à la cuisine recevront du vin pur pour leur travail.)) Et dans l'article 30 : «Je vous adjure devant Dieu et ses anges qu'aucune sœur n'achète en cachette du vin ou en accepte d'où qu'il vienne ; si du vin est envoyé, les sœurs portières en prendront livraison en présence de l'abbesse ou de la sœur préposée à la porterie et le remettront à la sœur sommelière... Comme il arrive que la cave du monastère soit dépourvue de bon vin, la sainte abbesse prendra ses dispositions pour en avoir toujours une réserve, afin que les sœurs malades ou celles qui sont d'une constitution plus fragile puissent en user»

 Tout n'est-il pas, en définitive, question de mesure ?

CHAPITRE VI SUPERSTITIONS, MÉDECINE POPULAIRE, HYGIÈNE

Si la religion chrétienne était implantée chez nous depuis déjà cinq siècles, les croyances et les superstitions populaires, antérieures au christianisme, survivances des antiques croyances, n'en demeureraient pas moins vivantes. Saint Césaire les dénonce à plusieurs reprises avec une grande vigueur.

Dès son premier sermon, il met en garde le fidèle : «Ne fais pas de vœux près des arbres sacrés, n'observe pas les augures, ne recours pas aux enchanteurs, n'interroge ni les devins ni les charlatans, ne prends pas garde, à la manière des païens, au jour où tu te mets en route ni au jour où tu rentres à la maison.» Ne se croirait-on pas, un jour de pèlerinage, aux Saintes Maries de la Mer ? Il poursuit : «Ne porte pas et ne fais pas porter aux autres des amulettes, des écritures diaboliques, des talismans...». Usages toujours vivants ou disparus depuis peu. Le folkloriste trouvera dans ces défenses ample matière à réflexion.

Nous avons mentionné par ailleurs l'usage, également répréhensible, des «breuvages abortifs» et des «mélanges anticonceptionnelles», produits qu'on allait chercher chez les sorciers. Ceux-ci, il les dénonce encore dans son sermon XIII : «Pourquoi certains malheureux s'acharnent-ils à vouloir se faire du mal de multiples façons en recourant aux enchanteurs, aux sortilèges des sources et des arbres, aux amulettes, aux charlatans, aux voyants, aux devins et aux sorciers ?» Le culte des sources... souvenons-nous que certaines sources ont été... christianisées, et que la vertu des eaux thermales est reconnue, médicalement, depuis fort longtemps...

De même, un usage alors répandu dans les campagnes était de pousser des cris lors de la nouvelle lune. Saint Césaire dénonce cet usage : «Montrez-leur combien est grand leur péché quand ils croient pouvoir venir au secours de la lune, qui se cache à des

intervalles fixes, selon la volonté de Dieu par leurs clameurs et leurs imprécations sacrilèges». (id.)

De même encore, il dénoncera cette pratique héritée du paganisme qui consiste à chômer le jeudi : «Ces malheureux, ces misérables, qui en l'honneur de Jupiter chôment le jeudi ne rougissent pas de travailler le dimanche...» (Sermon XIII).

Pendant Césaire ajoute foi à certaines croyances. C'est ainsi qu'il est persuadé que «les enfants conçus dans les rapports charnels qui ont lieu pendant les règles ou les dimanches et les jours de fête, naissent lépreux ou épileptiques ou peut-être même possédés du démon...» (Sermon XLIV). Nous y reviendrons.

Mais il croit aussi à la médecine et il use de cette comparaison : «Humblement je présente au médecin céleste les blessures et les tumeurs de mes péchés pour qu'il les guérisse. C'est pourquoi, je vous prie, invoquez la miséricorde de Dieu, pour qu'il racle la gangrène de mes péchés jusqu'à la chair vive et daigne me remettre en bonne santé» (Sermon LXVII).

De même, il reconnaîtra : «A bon droit, l'on applique des onguents ou des agrafes aux plaies encore vives ; la blessure guérit plus vite si une cautérisation journalière l'empêche de s'envenimer» (Sermon LXIV).

A plusieurs reprises, il recommandera aux hôtes de laver les pieds de ses visiteurs, pratique indispensable à une époque où le port des chaussures n'était pas généralisé.

Il admettra également la pratique des bains, mais cette pratique, qui constitue un luxe, ne sera admise qu'en cas de maladie ; du moins dans son monastère : «Les bains seront permis à la sœur dont l'état de santé le demande. Pour des raisons médicales, les bains se prendront sans discussions ; la sœur malade, même contre son gré, se conformera aux ordres de l'ancienne, pour ce qui est nécessaire à sa santé». (Règle § 31).

Mais «sans raison médicale, l'autorisation de prendre un bain sera refusée à la sœur qui en a simplement envie» (id.). C'est ainsi que l'on comprenait l'hygiène corporelle au VI^e siècle de notre ère...

De même, l'usage du vin, du moins dans la communauté, sera réservé aux sœurs qui travaillent à la cuisine (Règle14). Mais ce sera du vin pur ! Il sera réservé également aux malades.

Bien avant PASTEUR. Saint Césaire avait reconnu que le vin, pris modérément, était la meilleure des boissons, la plus hygiénique... Mais il dénoncera à juste titre l'ivrognerie et l'excès de nourriture, contrairement à la fois à la santé physique et à la santé morale. Judicieux conseils que ses compatriotes n'étaient pas toujours disposés à suivre...

Marcel CARRIÈRES (à suivre)

Un fervent provençal

Gabriel FARE

Dans son étude sur le collègue F. Mistral parue dans le numéro 34, Monsieur Garagnon évoque en une courte note le chanoine FARE. L'œuvre littéraire et surtout musicale de ce prêtre mérite que l'on s'y attarde un peu, d'autant qu'elle fut écrite pour sa quasi totalité dans notre ville.

- I -

— 7 avril 1889: dans un petit village blotti au milieu des vergers et des cyprès, Verquières, naît le onzième enfant d'une famille d'agriculteurs que l'on prénomme Gabriel. Cette année-là naît aussi la Tour Eiffel, mais c'est dans un autre monde...

— 28 août 1974, le chanoine Gabriel Fare meurt à Arles, au sein de cette communauté de Saint-Césaire où les religieuses se succèdent depuis 14 siècles.

Entre ces deux dates, 85 ans d'une vie pleine, active, fervente mais discrète, tournée vers Dieu et la Provence ; mais pour lui, n'était-ce pas honorer l'un que de chanter l'autre ? Ordonné à Aix le 29 Juin 1914, il fut d'abord vicaire à Lambesc (1914-1921) puis à Saint-Rémy (1921-1924). On lui confie ensuite les cures de Vitrolles (1924-1926) et surtout Carry-le-Rouet (dans des conditions très difficiles) de 1926 à 1936.

Il arrive à Arles en 1936 pour être directeur de l'œuvre Saint-Etienne où des générations d'Arlésiens connurent pêle-mêle les joies du cinéma, du football, du catéchisme, des louveteaux... sans se douter que dormaient sous leurs pieds les mosaïques romaines que l'on peut désormais admirer dans les sous-sols du Crédit Agricole.

En 1939, ayant refusé de quitter Arles pour Rognonas, le père Fare est nommé aumônier à l'enclos St-Césaire tout en continuant à desservir des paroisses camarguaises (Saliers, Gageron). Il ne quittera ce poste qu'avec la vie. Il est installé comme chanoine de Saint-Trophime le 22 novembre 1940 «avec la solennité et en la forme ordinaire» par le prévôt du chapitre d'Arles, le chanoine Viaud.

Dès lors, il peut s'adonner à fond à sa passion de la composition. Il composait pourtant depuis longtemps puisqu'il avait confié lui-même avoir commencé pendant la guerre de 1914/18 où, mobilisé comme infirmier au 22e colonial, il écrivait pour dominer sa peur en la sublimant. Au fil des années, les œuvres s'accumulèrent, en français d'abord, en provençal ensuite, au point qu'il est aujourd'hui bien difficile d'espérer dresser un catalogue exhaustif ! (1).

(1) Plus de 150 œuvres recensées (à ce jour).

De très loin la moins abondante, son œuvre écrite reflète une foi joyeuse. Commencée avec le recueil «Les glaneurs de lumière» (2) où sont regroupés les poèmes qu'il avait composés au front, elle subit une longue éclipse pour retrouver une nouvelle vigueur sur la fin de sa vie. Trois recueils se succèdent alors : «Li counte de mon curat», «La routo dou bonur», «Trege counte de capelan» (3). Si le premier ouvrage était en français, les autres ont été écrits en provençal. Ce sont de petites pièces, récits, paraboles, galéjades ou «cascareto» assez courts, souvent amusants. Il faut cependant reconnaître que la traduction en français leur ôte de la saveur et qu'un certain parti-pris moralisateur peut arriver à agacer le lecteur. En fait ces histoires simples et remplies de jovialité sont autant de points de départ à la réflexion morale et philosophique. Lui-même ne se privait pas d'utiliser ses propres contes pour illustrer ses sermons.

Quel beau prêcheur il fut ! En français d'abord pendant de longues années, puis en «lengo nostro» quand, un jour de 1942, il prit conscience de la raréfaction de ceux qui parlaient le provençal au grand jour (4). Saint-Trophime, La Major, Raphèle, Maillane, Le Paradou, le virent souvent en chaire et bien d'autres villes plus éloignées, au hasard des manifestations provençales qu'il fréquentait. Ses prêches constituaient de petits événements, il s'y montrait ardent, véhément même, fustigeant en pleine mode du yé- yé «aqueli cansoun niaïssasso e laïdasso» et tonnait inlassablement contre l'intolérance et cette sorte de vertige qui saisit l'homme moderne dans sa vie turbulente et frivole. Cela n'excluait pas la bonne humeur et son œil, vif comme son esprit, ne lassait jamais. Il est fort dommage que seuls de rares textes de ces sermons aient été conservés (5).

Mais c'est dans la langue du terroir que l'abbé Fare donna sa pleine mesure, bien qu'ayant commencé tardivement. En effet, il ne commença à écrire en provençal qu'après la guerre de 1939/45 mais atteignit peu à peu une maîtrise certaine au point de recevoir 17 premiers ou deuxièmes prix de l'Académie provençale des Jeux Floraux (poèmes et chansons). Il fut même nommé par cette société savante maître perpétuel es jeux floraux. Cette distinction n'est pas galvaudée puisque à ce jour trois personnes seulement ont pu ou peuvent s'en enorgueillir ! (6).

(2) *Publié à Aix en 1929 chez P. Roubaud (10010 ex.). Préfacé par Edward Montier. Gabriel Fare était alors président de l'union Aixoise des prêtres anciens combattants.*

(3) *65 contes publiés à Nîmes chez Béné. Les trois volumes se succèdent en 1971, 72, 73 et comportent tous la traduction française en regard. Ils furent préfacés successivement par les majoraux B. Durand, L. Teissier et H. George.*

(4) *Après le décès de l'abbé Masclé d'Eyragues qui se désolait de voir se perdre la langue des anciens.*

(5) *Par exemple «un bel ideau per li gardian» du 1er mai 1954 pour la fête de la Confrérie des Gardians à N.D. de La Major, ou le sermon de Maillane du 25 mars 1972.*

(6) *Les prix vont de 1954 à 1972. Maître perpétuel en 1971.*

Cependant, il restera surtout comme compositeur provençal. Car il l'a chantée sa Provence ! Non pas celle des complexes pétrochimiques, des parcmètres et des faux cow-boys mais celle du travail de la terre, des oliviers et du mistral dans les Alpilles. Dans sa très abondante production (œuvres originales, musique seule, paroles, harmonisations) ce sont les chants d'inspiration religieuse qui sont les plus nombreux mais les chants profanes sont loin d'être absents. Il faut dire que le compositeur a eu à sa disposition pendant près de 30 ans la chorale du groupe «L'Escolo Mistralenco» dont il avait fait un instrument vocal d'une réelle valeur, allant jusqu'à créer des partitions spécialement adaptées aux particularités des solistes de ce chœur.

Ses chants ont une ligne mélodique généralement simple mais qui possède une fraîcheur communicative, ils atteignent souvent une réelle beauté. Ainsi par exemple son «Cantaire de Betelen» Noël provençal qu'à si bien créé M. Saint-Michel (7). On pourrait aussi citer «Nosto damo de Prouvenço», «Lou cant di campano» ou bien encore «Canten li santounié» qui fut longtemps chanté à SaintTrophime lors de la clôture du Salon International des Santonniers.

Parmi les œuvres profanes, les exemples de réussite ne manquent pas non plus, ainsi «Lou Tambourin» qui est assez célèbre (8) «Vivo la castagnado», «Gant de joïo» et surtout certaines compositions pour félibrées qui ont une certaine grandeur : «La leiçoun di blad», «Lis estello» chœur pour voix d'hommes, enfin «Pleno luno sus lis Alyscamps» une page à l'harmonie admirable et délicate qui fut malheureusement peu interprétée (9).

Certains de ses cantiques ou chansons connurent l'honneur de l'enregistrement sur disque et même du passage sur les ondes de la télévision nationale lors de la retransmission de la messe dominicale qui eut lieu en direct de Saint-Trophime le 21 Juillet 1963. Une chaîne de radio américaine en diffusa aussi (C.B.S.). Mais il ne dédaignait pas employer son talent à des œuvres plus légères : Un jour de novembre 1960, il crut comprendre que l'on trouvait ses dernières compositions un peu sévères, il ne dit rien mais la semaine suivante, avec un regard malicieux, il sortit de son éternel cartable de cuir noir sa dernière-née : c'était un cha-cha-cha provençal intitulé «Aven touti ben manja !» et harmonisé à plusieurs voix ! Il avait relevé le défi, on sut plus tard qu'il avait acheté chez un disquaire arlésien un 45 tours d'un orchestre à la mode pour se pénétrer en secret des rythmes qui ne lui étaient pas familiers. Cette anecdote montre bien

(7) Enregistré sur disques Philips en 1965, on peut y écouter l'auteur accompagnant lui-même le chanteur, ce qui est rarissime.

(8) Dédié au mestre de masseto M. Fayard, sur des paroles de P. Perret. Enregistré sur disques Vogue et Philips.

(9) Composé en 1962 pour être interprété de nuit lors de félibrées aux Alyscamps, cette habitude ne s'est malheureusement pas implantée et a disparu.

l'extraordinaire jeunesse d'esprit et la faculté d'enthousiasme qu'il garda presque jusqu'au dernier jour.

- IV -

Si le chanoine Fare avait un talent certain pour la composition, il avait surtout le génie de l'harmonisation, ce dernier conforté par un travail opiniâtre et méticuleux. Ainsi, il suivit longtemps des cours d'harmonie par correspondance car il s'estimait toujours perfectible.

Certaines de ses harmonisations ont une majesté et une plénitude qui ravit l'oreille, qu'elles soient d'inspiration spirituelle ou profane. Il puisa son inspiration à des sources diverses et éclectiques : Charloun Rieu, Jouveau bien sûr, mais aussi Kucken, Praetorius, Haendel et Mistral ! C'est ainsi que nous lui devons de jolies harmonisations de Charloun comme «La plueio», «La mazurka de Sant Andioù» ou «La mazurka souto li pin» ainsi que du chant du soleil de Mistral et évidemment une «Coup Santo» qu'il a arrangée à 4 Voix.

Sur le sacré, nous trouvons des harmonisations et arrangements sur des musiques ou poèmes de Mistral, Roumanille, J.P. Nourri, Jouveau et surtout Saboly pour les noëls, par exemple «C'est le bon lever», «l'astre di mountagno» ou «Guihaume, toni, peire». Ce sont des travaux où il s'est efforcé de mettre en valeur la ligne mélodique du compositeur ou de magnifier le sens du poème choisi s'effaçant toujours derrière l'œuvre primitive, l'enrichissant (10).

- V -

L'âge venant, le chanoine resta pourtant à l'écoute du siècle et plein d'énergie (c'est de famille puisque son père fut chantré jusqu'à l'âge de 85 ans !). Il fut amené à collaborer en 1969 avec le Syndicat d'Initiative en réalisant personnellement et de ses propres mains (à 80 ans) l'impression et le tirage du premier annuaire du tourisme arlésien. Il participa aussi aux travaux du clergé pour la mise sur pied d'une liturgie provençale, en particulier pour ce qui concerne la traduction des psaumes et la création d'une messe originale. Ses travaux furent par la suite repris et publiés(11).

Celui qui a vu ce petit homme s'activer au milieu du fouillis de sa salle de travail ne l'a pas oublié : passant de l'harmonium à la polycopieuse et du magnétophone à la bibliothèque pour exhumer, triomphant, quelque partition inédite.

Travailleur acharné, son grand loisir était la pétanque à laquelle il s'adonnait sur son cher planet de Saint-Césaire. Il avait même

(10) On connaît aussi une composition sur un poème de V. Hugo «Ceux qui vivent», duo, chanté le 11 novembre à Saint-Trophime.

(11) On peut signaler le fait que l'abbé M. Petit a publié certaines œuvres de G. Fare dans «Chants de la Provence mystique» en 1958.

entrepris de faire jouer les nonnes de l'enclos... «*Cela leur enlèvera leurs angoisses*» proclamait-il !! Pourtant, un jour, les boules tombèrent des mains de celui qu'on croyait *infatigable*.

Les Arlésiens se souviendront peut-être de *l'avoir vu passer sur son vélomoteur avec ses grosses lunettes de motard, la soutane qu'il n'avait jamais voulu quitter claquant au vent de la course...*

Il repose maintenant dans la minuscule cimetièrre de son village, à deux pas de sa maison natale, mais peut-être son œil pétillant nous observe-t-il, quelque part au-delà de l'horizon que dentellent les Alpilles ?

Adieu, l'abbé...

P. NERI

Envoi du Bulletin des Amis du Vieil Arles

Voici les chiffres officiels concernant le bulletin que vous venez de recevoir.

Destination	Nombre
- Arles	1151
- Département des Bouches-du-Rhône	133
- Autres départements métropolitains	161
- Archives et exemplaires pour envois ultérieurs	50
- Etranger	5

Les grandes pages de l'histoire d'Arles en Provence

TITRE - III

Du royaume d'Arles à l'Union de la Provence à la couronne de France

Datation	EVENEMENTS EN ARLES ET DANS LE MIDI MEDITERRANEEN ET LANGUEDOCIEN
1210	<p style="text-align: center;">Chapitre II. — Arles et la Provence à l'heure catalane (Suite et fin)</p> <p>— Le Légat du Pape MILON rassemble un concile en Arles qui condamne le Comte de Toulouse et confirme les sanctions édictées contre lui par le Pape,</p> <p>— L'envoyé du Pape rétablit pour un temps l'ordre à Arles où les luttes continuaient entre les habitants du Bourg-Neuf et ceux de la Cité en raison de leur représentation par des Consuls distincts au sein de l'administration communale.</p> <p>— SIMON de MONTFORT s'empare des châteaux de Montréal, Limoux, Fanjeaux, Castres, Albi, Pamiers, Saissac, Mirepoix et Cabaret - 150 hérétiques sont brûlés vifs.</p>
1211	<p>— Absorbé par la lutte contre les Sarrazins d'Espagne, PIERRE II confie la Provence à son oncle SANCHE tandis que RAYMOND-BERANGER est emmené au château de Monson sur les confins aragonais et placé sous le magister de GUILLAUME de MONTREDON chargé de l'éducation du jeune Comte.</p> <p>— RAYMOND, RICARD et RAYMOND de FARNARIA sont nommés ambassadeurs de la République d'Arles pour aller renouveler un traité passé avec la République de Gênes.</p> <p>— A la fin de l'année, ces mêmes ambassadeurs concluent un traité d'alliance avec la République de Pise.</p>
1213	<p>— SIMON de MONTFORT s'attaque aux deux plus puissants Seigneurs du Midi ROGER-BERNARD, Comte de Foix et RAYMOND VI de Toulouse ; mais ceux-ci s'allient à PIERRE II d'Aragon et assiègent SIMON à Muret.</p> <p>SIMON effectue une sortie. Dans la lutte qui s'ensuit PIERRE II est tué. Les armées du Comte de Foix et du Comte de Toulouse s'enfuient.</p>

**EVENEMENTS
EN FRANCE ET EN EUROPE ET
évènements très importants extérieurs à l'Europe**

**Monuments
Arts
et Littérature**

— 1210. - OTTON est couronné Empereur, mais renie peu après ses engagements de ne point intervenir dans les affaires de l'Eglise et de Sicile. Il prend Naples et est excommunié le 18 Novembre.

— 1211. - Le Pape et le Roi de France font élire Empereur FREDERIC de SICILE.

— 1212. - L'Empereur FREDERIC II en route pour l'Allemagne rencontre le Roi de France à Vaucouleurs et conclue avec lui une alliance contre l'Angleterre.

Il est couronné Roi à Mayence le 9 décembre.

— 1213. - Le Légat du Pape PANDOLPHE se rend auprès de JEAN D'ANGLETERRE pour lui annoncer qu'à la suite de ses crimes et de ses parjures, le Pape le dépose et que le Roi de France va recevoir la couronne d'Angleterre.

Mais JEAN donne son royaume au Pape le rendant ainsi inviolable. L'excommunication de 1208 est de ce fait levée.

— La flotte que PHILIPPE-AUGUSTE avait constituée pour envahir l'Angleterre est anéantie par les Anglais à Damme près de Bruges.

— 1214. - Le Dauphin LOUIS bat les Anglo-Aquitains à la Roche aux Moines le 2 juillet.

— **27 juillet. - Le Roi de France remporte la victoire de Bouvines (14 km au S.E. de Lille) contre les coalisés du Nord et des Flandres aux côtés du Roi d'Angleterre.**

1212. — Construction de la nef de la Cathédrale de Reims qui bat le record de hauteur sous la voûte : 37,95 mètres.

1213. — Fondation de l'Université de Paris - Communauté des maîtres et des étudiants reconnue par le Roi et dont les statuts sont approuvés par ROBERT de COURÇON, légat du Pape.

Les Cathares ont traduit à cette époque en langage simple les livres de SALOMON et le Psautier qui va rester l'œuvre maîtresse des Huguenots.

**EVENEMENTS EN ARLES ET DANS LE MIDI
MEDITERRANEEN ET LANGUEDOCIEN**

Datation

Les villes de Narbonne, Foix et Toulouse et tout le Roussillon font leur soumission. RAYMOND VI et son fils se réfugient en Angleterre.

— SANCHE tuteur de son petit-neveu JAIME, fils de PIERRE II délègue les affaires de Provence à son fils NUNO.

Depuis 1209, la Provence est en pleine anarchie. Les Seigneurs se sont affranchis de l'autorité d'ALPHONSE.

GUILLAUME de FORCALQUIER s'est emparé de Sisteron. GUILLAUME des BAUX s'est fait concéder le Vicariat du Royaume d'Arles et de Vienne par l'Empereur FREDERIC II. Les communes ont développé leur indépendance. La Provence épouse en grande majorité le parti du Comte de Toulouse par sympathie pour les populations de langue d'Oc décimées par la Croisade des Albigeois.

1215

— L'Evêque de Carcassonne demande le secours du Roi de France contre les hérétiques, SIMON de MONTFORT n'ayant pas assez de renforts. Le Dauphin LOUIS par la vallée du Rhône gagne Montpellier et Béziers et fait détruire les murs de Carcassonne.

— L'Archevêque d'Arles octroie à la communauté israélite «la charte des juifs d'Arles». Ce document rédigé en hébreu

1216

Le jeune Comte de Provence RAYMOND-BERANGER V est enlevé et ramené à Forcalquier auprès de sa mère la Comtesse GARSENDE, par un groupe de Provençaux conduits par PIERRE AUGUIER d'EYGUIERES. Dès lors, la Provence échappe pour toujours à la tutelle des Rois d'Aragon. L'heure catalane se termine.

1216

RAYMOND VII, Comte de Toulouse débarque à Marseille, reprend Beaucaire, délivre Toulouse et bat les Croisés à

**EVENEMENTS
EN FRANCE ET EN EUROPE ET
événements très importants extérieurs à l'Europe**

— JEAN-SANS-TERRE acculé à la paix de Chinon confirme l'abandon de toutes ses possessions au Nord de la Loire et paie une amende de 60.000 livres.

— Cette campagne avait fait l'unité française derrière le Roi. Le pouvoir monarchique s'en trouve grandi.

— 1215. - Le Concile de Latran marque l'apogée du règne d'INNOCENT III. Il traite de la réforme de l'Eglise de la transsubstantiation (transformation du pain et du vin de l'Eucharistie).

Il édicte l'obligation de la communion une fois l'an au moins et des règles strictes à la fondation des ordres nouveaux, Il interdit aux chefs d'Etat d'imposer les biens de l'Eglise sans l'accord du Pape et prend de sévères dispositions pour combattre les hérésies.

Il fait don à SIMON de MONTFORT de la moyenne partie du Comté de Toulouse conquise après

— La création de l'ordre des frères Mineurs (Franciscains) est approuvée par le Pape.

— Les Vaudois sont persécutés et leur chef VALDO est brûlé vif.
la bataille de Muret.

— Les Mongols de GENGIS KHAN entrent à Pékin.

-1216. - A l'appel des Barons Anglais, le Roi de France prépare l'invasion de l'Angleterre. Désormais PHILIPPE ne conduit plus en personne aucune entreprise. Il délègue ses pouvoirs à son fils le futur LOUIS VIII. Ce dernier échoue bien que couronné à Londres le 2 Juin. JEAN ayant fait appel au Pape qui a excommunié les Barons français participant à cette campagne.

— **Mort de JEAN SANS TERRE en septembre. Son fils HENRI âgé de 10 ans lui succèdera en 1227. La régence est confiée à WILLIAM MARSHAL et HUBERT de BRUGH.**

— Fondation de l'ordre des frères Prêcheurs (Dominicains).

— Mort du Pape INNOCENT III. HONORE III lui succède.

**Monuments
Arts
et Littérature**

1214. — Construction d'une Chapelle et d'une Tour de Vigie sur l'emplacement de Notre Dame de la Garde de Marseille.

1215, — Achèvement de la basilique de Vézelay.

1215. — 19 juin - Les Barons Anglais indisposés par les lourds impôts et les dénis de droit du Roi JEAN obtiennent la promulgation de la «Grande Charte» qui reconnaît les droits personnels et de classe sur lesquels est fondée la "constitution de l'Angleterre».

TEXTE INÉDIT (1912) D'HONORÉ DAUPHIN

Membre fondateur du Museon Arlaten
et de la Société des Amis du Vieil Arles

Gustave Flaubert, visitant Ferney en 1845 vit, dans ce château, un vieillard qui, tout enfant, avait servi Voltaire. Et Flaubert écrit : **«Je regardais cet homme avec avidité pour voir si Voltaire n'y avait point laissé quelque chose que j'y puisse ramasser».**

On ne peut exprimer avec plus de force la curiosité passionnée qui s'attache aux demi-dieux de l'Histoire... Ainsi, plus tard, quand nous serons vieux, très vieux, des gens/viendront, qui nous diront avec l'avidité de Flaubert : **«Vous qui avez connu Mistral, comment était-il, comment parlait-il, comment vivait-il ?...»** Et ces gens nous accableront de questions.

Mistral, Arles et Maillane !

Si le Museon Arlaten, le Palais du Félibrige, restera, toutes proportions gardées, comme une sorte de petit Versailles où la bruyante foule cherchera l'ombre de l'Empereur du Soleil, - le doux ermitage de Maillane, lui, demeurera, comme les Charmettes de Rousseau, le pèlerinage préféré des disciples, le lieu où ils iront communier avec l'âme du Maître.

COMITE DE PARRAINAGE

Présidents d'Honneur Me Pierre FASSIN et M. A. VAILHEN

Parrains t Henri BOSCO

MM, André CHAMSON - Maurice DRUON - Pierre EMMANUEL

Mesdames Marie MAURON . Irène FOUASSIER . Elisabeth BARBIER

MM. Yvan AUDOUARD . Jean-Paul CLEBERT

Yvan CHRIST - Louis FERAUD . Charles GALTIER J.M. MAGNAN

Pierre DOUTRELEAU . Maurice PEZET . Robert SABATIER

Henri-Paul EYDOUX . Madame Alice CLUCHIER

Charles ROSTAING - Marcel CARRIERES - René JOUVEAU

Henri AUBANEL - André CASTELOT - Marcel BONNET

Duc de CASTRIES - Pierre SEGHERS - Louis BAYLE

BUREAU

Président : M. René VENTURE

Vice-Présidents : M. Bruno MATEOS

M. Maurice BAILLY

Secrétaire Générale : Madame FERRARI

Trésorier : M. François POTTIER

Archiviste : M. René GARAGNON

BULLETIN : Equipe de rédaction : MM. GARAGNON, VAILHEN et BAILLY
Secrétaire : Mme FERRARI

Section Jeunes : Patrick PETRINI - Paul RENSCH - Pierre MULLER

ABONNEMENT ANNUEL AU BULLETIN : 25 F.

Les Amis du Vieil Arles, BP 30 — 13633 ARLES Cedex
CCP 4439-15 Marseille

